

ABONNEMENT.
 En un an... 30 fr.
 Six mois... 16
 Trois mois... 8
Poste :
 En un an... 35 fr.
 Six mois... 18
 Trois mois... 10

A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires.
 A PARIS,
 Chez DONGREL et HULLIER,
 Place de la Bourse, 33;
 A. EWIG,
 Rue Talbot, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
 Réclames... 30
 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

25 Octobre 1877.

LES MENACES DE LA GAUCHE.

Nous espérons que, les élections faites, les gauches renonceraient à agiter des fantômes ; car leurs menaces ne sont pas autre chose. Nous les considérons comme un de ces moyens électoraux, chers à nos adversaires, qui pratiquent sur le bon peuple de France le précepte des pharmaciens : Agitez avant de vous en servir. Avec les bruits de guerre, le cléricalisme, nous pensions que leurs menaces n'avaient qu'un but : faire avorter leur drogue. Le coup fait, il ne devait plus en être question.

Il n'en est point ainsi. Aujourd'hui encore, douze jours après les élections, les journaux radicaux parlent de la mise en accusation des ministres.

La moindre attention montre que ces grands mots ne signifient absolument rien, dans la situation actuelle, qu'ils portent complètement à faux, qu'ils ne correspondent à aucun article de loi, à aucun paragraphe de la Constitution, à aucun acte du gouvernement.

En effet, pourquoi mettre le ministère en accusation ?

Parce qu'il a fait le 16 mai ? Mais l'acte du 16 mai a un caractère purement politique, il a été approuvé par le Sénat et ne peut motiver de la part de la Chambre, étant données ses dispositions, qu'un vote de défiance et de blâme.

Il faudrait, pour qu'il en fût autrement, que les ministres, dans l'exercice de leurs fonctions, eussent commis, de complicité, un crime (art. 42 de la loi du 16 juillet 1875).

Or, où est le crime ? La dissolution de la Chambre sanctionnée par le Sénat est, répétons-le, un acte irréprochablement constitutionnel.

Dans l'ajournement des élections départementales, de même que dans la date fixée pour les élections générales, il y a eu interprétation, non violation de la loi. La violation eût consisté à ne pas faire ces élections. Elles sont faites où le seront à l'ouverture des Chambres.

Trouverait-on le crime dans l'application du règlement sur le colportage ? Non. Là encore il n'y a eu qu'interprétation, nullement violation.

L'intervention même du ministère du 17 mai dans la lutte électorale, si forte qu'on la suppose, ne pourrait servir d'élément de criminalité pour une mise en accusation.

Tous ces faits ne peuvent motiver que des votes politiques.

Quant à la menace des journaux de gauche de mettre à la charge personnelle des ministres les frais d'impression, d'envoi, d'affichage des manifestes du Maréchal, il ne faut pas connaître le premier mot de la question pour en parler.

Et d'abord, sur quels fonds ces dépenses ont-elles été faites ?

Est-ce sur les fonds secrets ? Ils sont votés dans le budget de 1877. La Chambre n'a plus rien à y voir.

Est-ce sur les fonds recueillis par les comités conservateurs ? Cela ne regarde pas la Chambre.

La Chambre n'aurait qu'un droit : refuser le vote d'un crédit supplémentaire pour ces dépenses, s'il lui était demandé.

On lui évitera probablement cette peine.

Toutes ces menaces inutiles n'auront servi qu'à montrer la perversion des idées et la folie des esprits chez nos adversaires.

Pour des vainqueurs, ils se possèdent peu. Ils trouveraient chez nous, les prétendus vaincus, de bons exemples à suivre.

La guerre entreprise par les républicains contre le Maréchal-Président a pour prétexte le gouvernement personnel.

On sait que sous la monarchie de Juillet c'était là aussi le reproche que l'opposition adressait au roi. Aujourd'hui les parlemen-

taires, qui n'ont guère l'esprit inventif, reprennent le même chef d'accusation et demandent à « M. de Mac-Mahon » de présider sans gouverner, absolument comme ils demandaient à Louis-Philippe de pratiquer leur maxime : Le roi règne et ne gouverne pas.

C'était absurde sous la monarchie, mais c'est encore plus insensé en temps de République. Il est de droit que les ordres donnés à un fonctionnaire par un fonctionnaire supérieur mettent la responsabilité de l'inférieur à l'abri, et l'on voudrait que le contraire eût lieu dans les hautes régions du pouvoir, c'est-à-dire que les ministres nommés par le Président de la République fussent seuls responsables des actes de celui-ci.

Cependant le Président de la République peut, d'après la Constitution, être mis en accusation. Les deux choses se tiennent : s'il peut être accusé, c'est qu'il gouverne ; et s'il gouverne il doit avoir une politique personnelle, puisqu'il choisit ses agents de tous les degrés : ministres, préfets et gardes champêtres.

Tout cela ne mérite pas la discussion et est d'ailleurs jugé par l'expérience. Un président de République, un roi, un empereur, un chef de gouvernement quelconque doit avoir une politique à lui, autrement il ne serait pas digne d'être à la tête d'un pays.

Que l'on prenne les uns après les autres toutes les combinaisons politiques essayées, soit en France, soit à l'étranger, sous le nom de gouvernements républicains, et l'on verra que toujours un homme surgit, qui imprime à la direction des affaires publiques son impulsion personnelle. La Convention elle-même n'a été qu'un instrument entre les mains des Marat, des Danton, des Robespierre ; elle a été tour à tour dominée par les jacobins et les hébertistes, mais chacun de ses actes politiques est marqué au coin d'une personnalité dominante.

Ah ! vous vous récriez contre le gouvernement personnel, messieurs les parlementaires ! Qui donc vous a sauvés aux jours sanglants de l'émeute ? Est-ce que le général Cavaignac n'a pas dû prendre le pouvoir

des mains de la Commission exécutive en juin 1848 ? Est-ce que le prince-président n'a pas dû prévenir, le 2 décembre, les tentatives de l'Assemblée législative contre l'élu du suffrage universel ? Est-ce que M. Thiers, enfin, n'a pas exercé une sorte de dictature pour reprendre Paris contre les fédérés de 1871 ?

Le gouvernement impersonnel n'a jamais abouti qu'à la tyrannie des comités. Il n'est qu'un mensonge destiné à masquer les rançunes de la peur.

Chronique générale.

Un journal annonce que le Président de la République s'installera à Versailles dès la rentrée des Chambres.

Nous ne saurions trop louer cette résolution qui permettra de tenir tête, sans le moindre danger d'émeute et de trouble dans la rue, à tous les orages parlementaires qu'il plaira à la majorité républicaine de déchaîner sur notre malheureux pays.

Il faut que les républicains en prennent leur parti, le Maréchal-Président ne se séparera pas des hommes qui ont pris part à la lutte contre la démagogie. Il est plus que jamais fermement résolu à les défendre contre les appétits républicains, contre les tentatives de ceux qui voudraient se livrer de nouveau à la curée des places.

Nous apprenons, en effet, que quelques-uns des fonctionnaires conservateurs ayant cru devoir, par esprit de conciliation, offrir spontanément leur démission, afin que leur maintien ne pût être un obstacle à une transaction, M. le maréchal de Mac-Mahon a refusé ces démissions. Il a déclaré que le résultat des élections du 14 octobre était de nature à comporter le maintien des fonctionnaires dont le concours dévoué avait assuré sur bien des points la défaite du radicalisme. Il a ajouté que les préfets devront

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE POÈTE ET LE PAYSAN.

Un jeune homme côtoyait la forêt qui sépare Sainte-Marie-aux-Mines de Ribauvillé, et, malgré la nuit qui venait, malgré la brume à chaque instant plus épaisse, il marchait lentement sans prendre garde au temps ni à l'heure.

Son costume de drap vert, ses guêtres de daim et l'élegant fusil qu'il portait en bandoulière, auraient pu le faire regarder comme un Nemrod, si le volume qui sortait à demi de sa gibecière n'eût trahi le rêveur pour qui la poursuite du gibier n'est qu'un prétexte de solitude.

Dans ce moment même, la nonchalance méditative de sa démarche démentait ses apparences cynégétiques, et prouvait qu'Arnold de Munster songeait moins à observer la piste des bêtes fauves qu'à suivre, dans leurs détours, toutes les fantaisies de sa pensée.

Depuis quelques instants, celle-ci s'était reportée sur le souvenir de la famille et des amis laissés à Paris.

Il se rappelait l'élegant atelier décoré par ses

soins de gravures fantastiques, de toiles curieuses, de statuettes étranges ; les mélodies allemandes que chantait sa sœur, les vers mélancoliques répétés par lui à la lueur voilée des lampes du soir, et ces longs entretiens où chacun apportait la confiance de ses sensations les plus intimes, où tous les mystères des sentiments étaient tour à tour soumis à la discussion, examinés, traduits en paroles enflammées ou charmantes !

Pourquoi avait-il quitté cette société d'élite et ces plaisirs choisis pour venir s'enfermer dans une campagne de l'Alsace ?

La nécessité des affaires était-elle une excuse suffisante à cette espèce de déchéance ?

N'eût-il pas mieux valu affronter une perte d'argent que la prosaïque existence de la province ?

Qu'allait devenir, au milieu des natures vulgaires qui l'entouraient, la nature délicate et choisie du jeune homme ?

Tout en s'adressant ces questions et beaucoup d'autres, Arnold de Munster avait continué à marcher sans s'occuper de la route suivie ; il fut enfin arraché de sa méditation par l'impression du brouillard qui se transformait en pluie et commençait à pénétrer sa veste de chasse.

Il voulut alors hâter le pas ; mais, en regardant autour de lui, il s'aperçut qu'il s'était perdu dans les détours de la forêt, et chercha en vain à reconnaître la direction qu'il fallait prendre.

Un premier essai ne réussit qu'à l'égarer davantage.

Le jour disparut, la pluie devint plus épaisse, et il continuait à s'enfoncer au hasard dans des routes inconnues.

Le découragement allait s'emparer de lui, lorsqu'un bruit de grelots arriva jusqu'à son oreille à travers les arbres dépouillés.

Un attelage, conduit par un gros homme en blouse, venait de paraître sur une route latérale et se dirigeait vers le carrefour qu'il venait lui-même d'atteindre.

Arnold s'arrêta pour l'attendre, et lui demanda s'il était loin de Sersberg.

— Sersberg ! répéta le charretier ; j'espère bien que ce n'est pas là que vous comptez coucher ce soir.

— Pardonnez-moi, répliqua le jeune homme.

— Au château de Sersberg ? reprit son interlocuteur ; alors, faut que vous connaissiez un chemin de fer ! Il y a six bonnes lieues d'ici la grille, et, vu le temps et les routes, elles en valent douze.

Le jeune homme se récria. Il était parti le matin du château et ne croyait pas s'en être autant éloigné ; mais le paysan comprit à ses explications qu'il avait fait fausse route depuis plusieurs heures, et qu'en croyant reprendre le chemin de Sersberg, il avait continué à lui tourner le dos.

Il était trop tard pour réparer une pareille er-

reur : le village le plus voisin était distant d'une lieue, et Arnold n'en connaissait point le chemin ; force lui fut donc d'accepter l'abri offert par son nouveau compagnon, dont la ferme se trouvait heureusement à quelques portées de fusil.

Il régla en conséquence son pas sur celui du charretier, et essaya de nouer conversation avec lui ; mais Moser était peu causeur, et paraissait complètement étranger aux sensations habituelles du jeune homme.

Quand celui-ci lui montra le magnifique horizon qui s'étendait sous leurs yeux au sortir de la forêt, et qu'empourpraient les dernières lueurs du soleil couchant, le fermier se contenta de faire la grimace.

— Mauvais temps pour demain ! murmura-t-il en ramenant sur ses épaules la limousine qui lui servait de manteau.

— On doit voir d'ici toute la vallée, reprit Arnold, qui cherchait à percer les ténèbres dont les pieds de la colline étaient déjà enveloppés.

— Oui, oui, dit Moser en hochant la tête ; la chienne de côté est assez haute pour ça ! En voilà une invention qui ne profite pas à beaucoup !

— Quelle invention ?

— Eh bien, parbleu ! les montagnes.

— Vous aimeriez mieux la plaine partout ?

— Tiens ! cette question ! s'écria le fermier en riant. Autant me demander si j'aimerais mieux ne

faire savoir aux fonctionnaires subalternes qu'il ne permettra pas qu'on prenne contre eux la moindre mesure qui soit de nature à les inquiéter, que le gouvernement se regarde comme solidaire des actes de ses représentants et les couvre de sa responsabilité.

Il est question aujourd'hui de M. Lepère, député de l'Yonne, comme ayant les plus grandes chances de remplacer M. Grévy à la présidence de la Chambre.

La candidature de M. de Marcère a été abandonnée par les chefs des gauches.

On avait parlé de porter au Sénat, dans le département de la Vienne, la candidature de M. Ernoul, ancien garde des sceaux. Nous apprenons aujourd'hui que, par suite du refus de M. Ernoul, les comités électoraux poseraient la candidature de M. le général Arnaudeau.

Nous croyons savoir qu'en présence des attaques journalières dont ils sont l'objet de la part de certains journaux des départements, plusieurs fonctionnaires se sont adressés au ministre de l'intérieur pour demander des instructions.

Voici la jolie idée qui vient d'éclorre dans un cerveau radical et qui a été transmise samedi dernier, à titre de conseil, par un « groupe de républicains de Paris, » à un député radical de la Seine :

Dès les premières séances de la Chambre, déclarer la Constitution abolie ; — supprimer la présidence de la République et le Sénat, et mettre en vigueur la Constitution de l'an II en érigeant la Chambre des députés actuelle en Convention nationale. Le président de la Convention aurait les pouvoirs les plus étendus. Faire éloigner l'armée à vingt lieues de Paris et rétablir la garde civique qui sera chargée de veiller au bon ordre, etc., etc.

Les juristes de la gauche viennent de mettre au nombre des principaux motifs du projet de mise en accusation du ministre, le défaut de convocation des électeurs dans les délais légaux à l'effet d'élire une nouvelle Chambre.

Ils appellent cela un premier acte de violation de la Constitution.

M. le Maréchal-Président a été officiellement avisé du très-prochain mariage de S. M. le roi d'Espagne.

Une note adressée par le comité directeur des gauches aux journaux républicains ouvre la souscription pour les élections de bal-

lottages et celles des conseils généraux et d'arrondissement.

Le comité des gauches du Sénat prépare un manifeste aux électeurs qui sera l'explication de la conduite politique qu'il a tenue depuis le 16 mai ; il déclarera que la confiance de la majorité ne doit être donnée qu'à un cabinet qui pourrait modifier les services administratifs.

Les journaux espagnols font aujourd'hui le procès du suffrage universel, dans lequel ils voient la source de tous les maux qui affligent la France.

Pour qu'il soit appliqué utilement, il faut qu'il soit modifié et approprié aux besoins réellement conservateurs du pays.

LES BULLETINS GOMMÉS.

On connaît la manœuvre frauduleuse des bulletins gommés, qui n'ont pas empêché maints candidats de la gauche d'être dé- gommés.

Les enquêtes qui ont été faites à ce sujet ont révélé que tous les bulletins gommés, employés pendant les élections, ont été imprimés à Paris par un imprimeur nommé Floury. — Un joli nom pour semblable besogne.

Des renseignements reçus au ministère de l'intérieur auraient permis d'établir que si l'on avait annulé partout les bulletins gommés, les républicains auraient perdu 42 sièges ; et on aurait eu à constater un plus grand nombre de ballottages où les conservateurs auraient été en majorité relative.

Des mesures seront prises, dimanche prochain, dans les localités où auront lieu les scrutins de ballottage, pour prévenir les scènes de désordre qui se sont manifestées le jour des élections générales.

La Liberté définit très-clairement les attributions d'un Sénat ; on doit comprendre l'acharnement systématique des radicaux à repousser une institution dont le principal rôle consiste dans un Etat démocratique à contenir les entraînements du suffrage universel.

Or, c'est précisément pour faire contre-poids à ces entraînements possibles du suffrage populaire, qu'a été institué, entre le chef de l'Etat et la Chambre des députés, un troisième pouvoir : le Sénat. Cette haute Assemblée, qui est aussi la représentation nationale sous une forme plus élevée, et qui dérive également de l'élection par des modes différents, a pour mission de modérer, d'apaiser, de rétablir un juste équilibre entre les deux autres pouvoirs, si ceux-ci étaient disposés à entrer en lutte.

Le Sénat est, par excellence, le pouvoir

modérateur et conciliateur. Il est le centre principal des forces conservatrices du pays ; le gardien naturel des grands principes sans lesquels aucune société ne saurait vivre ; il est la garantie prévue et assurément très-utile contre les écarts momentanés du suffrage universel.

On peut même dire que plus un Etat devient démocratique, plus un Sénat modérateur est nécessaire.

UN GROS PROCÈS.

Un gros procès va, paraît-il, s'engager entre la ville de Paris et l'Etat, représenté par le ministère du commerce, au sujet du règlement des comptes de denrées distribuées pendant le siège de Paris, en 1870-1871.

Le Siècle raconte ainsi les faits :

On sait que le ministère du commerce avait accumulé à Paris des approvisionnements considérables de comestibles en prévision du siège, et que ces provisions furent mises en vente par l'intermédiaire de la ville de Paris, représentée par ses vingt mairies. Cette mesure permit d'introduire une certaine régularité dans le rationnement, et elle eut surtout pour résultat de maintenir les prix à un niveau relativement bas, au moins à l'égard de certaines denrées de première nécessité.

Il était entendu d'abord que la ville serait comptable des marchandises vendues et en rembourserait le produit au ministère du commerce. Mais l'insurrection du 18 mars éclata avant que les comptes eussent été réglés entre la ville et le ministère, et la Commune s'empara d'une importante quantité de marchandises qui furent distribuées sans aucun contrôle. D'un autre côté, la ville elle-même avait dû, vers les derniers temps du siège, fournir gratuitement aux indigents quelques denrées, mais elle n'entendait pas être tenue d'en rembourser la valeur à l'Etat, puisque la plupart de ces indigents étaient des réfugiés des départements voisins, dont l'assistance n'incombait en rien à la municipalité parisienne.

Cependant l'Etat prétend aujourd'hui rentrer dans le montant intégral de ces fournitures et même de celles qui ont été pillées ou dilapidées par les fédérés. Il présente à la ville une facture de 4,585,580 francs, sur laquelle celle-ci ne reconnaît avoir encaissé que 875,000 fr. environ. Le litige, qui est pendant depuis plusieurs années, ne pouvait se perpétuer à l'infini ; le conseil municipal a autorisé M. le préfet de la Seine, dans une de ses dernières séances, à résister à la prétention de l'Etat par toutes les voies de droit.

Des lettres d'Angleterre signalent les vives préoccupations que cause en ce moment à nos voisins la situation intérieure de la France. On signale également, dans ces mêmes lettres, l'extrême agitation qui règne parmi les réfugiés de la Commune qui se trouvent à Londres et qui s'agitent beaucoup depuis les élections.

Les journaux de Pesth donnent à notre presse radicale un exemple que celle-ci se gardera bien de suivre, on peut en être certain.

En exprimant, par courtoisie, leurs sympathies envers le président de la Chambre des députés d'Italie, ils ont bien soin de faire ressortir : que la Hongrie n'est plus une province opprimée, mais bien une moitié de la monarchie, ayant les mêmes droits et privilèges que sa sœur l'Autriche, et qu'en conséquence les Magyars s'opposent toujours et se montreront hostiles à toute tendance agressive de l'Italie.

On peut en effet faire bon accueil à un personnage politique sans épouser ses passions ou ses idées, et sans approuver des tendances en opposition avec le sentiment ou l'intérêt du pays auquel on appartient.

M. DE BISMARCK ET LA RÉPUBLIQUE.

Il paraît que la marche ascendante du radicalisme en France inspire à nos voisins d'outre-Rhin de sérieuses appréhensions et qu'ils craignent pour eux-mêmes une contagion qu'on n'arrête pas à sa frontière aussi facilement qu'une peste bovine. On remarque même depuis quelque temps une évolution très-curieuse qui se produit dans l'esprit du prince de Bismarck. Son libéralisme presque révolutionnaire d'autrefois a fait place tout à coup à des sentiments conservateurs très-énergiques qui s'accroissent de plus en plus à mesure qu'il voit l'esprit révolutionnaire grandir dans notre pays.

Nous l'avons toujours dit : les étrangers aiment les radicaux chez nous, mais non chez eux. C'est un genre d'importation dont ils ne sont pas curieux et dont ils se priveront le plus longtemps possible.

Ils seraient bien naïfs, en effet, d'abandonner le régime qui fait leur force pour nous emprunter celui qui fait notre faiblesse et notre infériorité.

Etranger.

Italie. — L'Osservatore romano publie les curieux renseignements suivants sur les préparatifs militaires de l'Italie :

Par rapport aux éventualités prochaines, on ne peut rien dire de sûr. Mais on sait que le ministre de la guerre et celui de la marine, tout en usant de la plus grande circonspection et agissant comme en secret, font de sérieux préparatifs et des approvisionnements non-seulement d'armes et de chevaux, mais de torpilles, de tentes, de matériel d'ambulance et de tout ce qui peut servir à une guerre imminente.

Quant aux fortifications de Rome, on y met plus d'activité que jamais ; c'est ainsi que l'on a vu autour de Rome, pour les études et les travaux d'inspection actuels, non-seulement les officiers supérieurs du génie,

pas éreinter mes chevaux.

— C'est juste, dit Arnold avec une ironie quelque peu méprisante ; j'oubliais les chevaux ! Il est clair que Dieu aurait dû surtout y penser lorsqu'il créa le monde.

— Dieu, je ne sais pas, reprit Moser tranquillement ; mais pour sûr les ingénieurs auraient tort de le oublier quand ils construisent une route. Le cheval est le meilleur ami du laboureur, monsieur... sans faire insulte aux bœufs qui ont aussi leur prix.

Arnold regarda le paysan.

— Ainsi vous ne voyez dans ce qui vous entoure que le côté utile ? demanda-t-il sérieusement ; la forêt, la montagne, les nuages, tout cela ne dit rien à votre esprit ? vous ne vous êtes jamais arrêté devant le soleil couchant ou à la vue des bois éclairés par les étoiles, comme dans ce moment ?

— Moi ? s'écria le fermier ; ah bien ! vous croyez donc que je fais des almanachs ? qu'est-ce que j'en tirerais de votre clair d'étoiles et du soleil couchant ? l'important est de gagner de quoi faire ses trois repas et se tenir l'estomac chaud... Monsieur voudrait-il un coup d'eau de cerise ? ça vient de l'autre côté du Rhin.

Il tendait une petite bouteille classée à Arnold, qui refusa de la main.

La grossièreté positive du paysan venait de le ramener à ses regrets et à ses dédains.

— Étaient-ce bien des hommes semblables à lui que ces malheureux, livrés aux seules nécessités du travail, qui vivaient au sein de la création sans la regarder et dont l'âme ne s'élevait jamais au-dessus des sensations les plus réelles et les plus prochaines ?

Qu'était pour cette triste moitié du genre humain le monde de poésie auquel le jeune homme devait ses plus douces jouissances ?

Menée par le licou de l'instinct, ne semblait-elle pas condamnée à brouter en dehors de l'Eden dont une nature privilégiée lui avait ouvert les portes ?

Elle avait l'air de vivre de la même existence que lui-même ; mais quel abîme entre les âmes !

— Avaient-elles seulement quelques penchants communs ?

— Était-il quelque point de ressemblance qui pût attester leur fraternité originelle ?

Arnold en doutait à chaque instant davantage.

Plus il réfléchissait, plus cette fleur immatérielle de toutes choses à laquelle nous avons donné le nom de poésie lui semblait le privilège de quelques classes d'élite, tandis que le reste végétait au hasard dans les limbes du prosaïsme.

Ces pensées eurent pour résultat de communiquer à ses manières une sorte de mépris nonchalant pour son conducteur, auquel il cessa d'adresser la parole.

Moser ne s'en montra ni surpris ni blessé, et se

mit à siffler un air interrompu de loin en loin par quelque bref encouragement à son attelage.

Ils arrivèrent ainsi à la ferme où le bruit du grelot les annonça.

Un jeune garçon et une femme d'âge moyen parurent en même temps sur le seuil.

— Eh ! c'est le père ! cria la femme en se tournant vers le fond de la maison où se firent entendre les voix de plusieurs enfants qui accoururent vers la porte avec des cris joyeux, et vinrent se presser autour du paysan.

— Un moment donc, marmaille ! interrompit celui-ci de sa grosse voix, tout en fouillant dans le chariot d'où il retira un panier couvert ; laissez Fritz dételé.

Mais les enfants continuaient à assiéger le fermier en parlant tous à la fois.

Il se baissa pour les embrasser l'un après l'autre ; puis se redressant tout à coup :

— Où est Jean ? demanda-t-il avec une précipitation qui avait quelque chose d'inquiet.

— Ici, père, ici, répondit une petite voix grêle parlant de la porte de la ferme ; la mère ne veut pas que je sorte par cette pluie.

— Reste, reste, dit Moser, en jetant les traits sur le dos des chevaux dételés ; je vais à toi, filiot ; rentrez, vous autres, pour ne pas lui donner la tentation de sortir.

Les trois enfants regagnèrent le seuil où le petit

Jean se tenait debout près de sa mère.

— C'était une pauvre créature si cruellement contrainte qu'au premier aspect on n'eût pu dire son âge ni la nature de son infirmité. Tout son corps déjeté par la maladie formait une ligne tortueuse et pour ainsi dire brisée. Sa tête démesurée s'enfonçait entre deux épaules inégalement arrondies, tandis que son buste était soutenu par deux petites béquilles remplaçant des jambes atrophiées qui n'eussent pu le soutenir.

A l'approche du fermier, il étendit ses bras amaigris avec un sentiment de joie et d'amour qui éclaira sa figure sillonnée.

Moser l'enleva dans ses mains robustes en poussant une exclamation de bonheur attendri.

— Et allons donc, ma petite taupe ! s'écria-t-il ; embrassez le père... à deux bras... bien fort... Comment a-t-il été depuis hier ?

La mère secoua la tête.

— Toujours la toux, dit-elle à demi-voix.

— Ce n'est rien, père, reprit l'enfant de sa voix grêle ; Louis m'avait traîné trop vite dans ma chaise à roulettes ; mais je suis bien, très-bien ; je me sens fort comme un homme.

(A suivre.)

mais les chefs même du ministère de la guerre, Mezzacapo et Primerano.

Angleterre. — On s'entretient beaucoup à Londres d'une aventure étrange qui rappelle par certains côtés la fameuse affaire Tichborne. Le titre irlandais des comtes Clare passait pour être éteint, le dernier gentilhomme qui le portait étant mort en 1864 et son fils unique, le vicomte Fitzgibbon, officier au 8^e hussards, passant pour avoir été tué à la bataille de Balaklava. Or, il paraît que ce dernier aurait survécu à la bataille et qu'il se chargerait de la mission de charge des Six-Cents, exécutée par la brigade de cavalerie légère. Au lieu d'avoir été tué, il n'aurait été que blessé et fait prisonnier. Un peu plus tard, à la suite d'une insulte faite par lui à un officier russe, il aurait été envoyé en Sibérie, et maintenant, ayant achevé sa peine, il serait en route pour revenir en Irlande et pour revendiquer son titre et son héritage.

Guerre d'Orient.

Péra, 24 octobre. Les journaux officieux avaient cherché à étaler la défaite du général surnommé le Victorieux, aujourd'hui, pour tout le monde, le désastre est complet.

L'ordre a été donné aux commandants des troupes de Batoum et d'Erzeroum d'envoyer toutes les troupes disponibles au secours de Moukhtar-Pacha. De nouveaux renforts viennent de partir pour Trébizonde.

Depuis deux jours, on est sans nouvelles d'Osman-Pacha; on craint que les communications soient coupées entre Plewna et Sofia.

On parle à Bucharest de la prochaine arrivée de l'impératrice de Russie. Ce voyage aurait pour but de décider le czar à retourner à Saint-Petersbourg.

Le czar, depuis quelque temps, a la santé ébranlée; il est atteint d'une maladie nerveuse qui inspire, dit-on, des inquiétudes. De son côté, l'état-major verrait avec plaisir le czar quitter le quartier-général. Ses fréquents emportements, ses suspicions, que peuvent jusqu'à un certain point justifier la tentative dont il a été récemment l'objet, jettent un certain désordre au quartier-général, et paralysent l'initiative si nécessaire à ceux qui exercent de grands commandements.

La présence d'autres grands personnages serait, dit-on, également la cause de fréquents conflits.

« Trop de grands-ducs ! » s'écriait, il y a quelques jours, un des correspondants du Times, qui se faisait l'écho des murmures du quartier-général. On aura évidemment de la peine à se débarrasser des princes qui gênent l'état-major, mais on s'occupe du moins, à ce qu'il paraît, de remplacer quelques favoris de la cour, peu appréciés dans le camp depuis le commencement de la campagne, par des officiers de vieille réputation jusqu'ici laissés dans l'ombre. Et on annonce d'une façon certaine aujourd'hui qu'un commandement va être donné au général Kauffmann.

L'empereur de Russie a adressé des lettres autographes très-flatteuses à ses deux fils, le grand-duc héritier et le grand-duc Wladimir, commandant du 12^e corps d'armée, pour les féliciter d'avoir, par leurs sages dispositions et leurs habiles manœuvres, obtenu tous les efforts de Mehemet-Ali. Le czar a conféré en même temps au grand-duc héritier l'ordre de Wladimir de 1^{re} classe avec les glaives. Le grand-duc Wladimir a reçu le même ordre de 2^e classe.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous pouvons confirmer officiellement aujourd'hui la rumeur qui courait depuis plusieurs jours déjà. M. G. Le Brecq, cédant aux sollicitations de bon nombre de ses compatriotes, a bien voulu accepter la candidature au Conseil général pour le canton Sud de Saumur.

Nous ne pouvons que féliciter notre pays de cette bonne fortune. Il est assuré de trouver en M. Le Brecq un zélé et dévoué défenseur de ses intérêts.

Nos concitoyens n'oublieront pas que M. Le Brecq est président de la Société des Courses de Saumur depuis longues années et qu'il a su donner à cette institution une

réputation et une prospérité dont notre ville a lieu d'être fière.

Demain, nous publierons la circulaire que M. G. Le Brecq adresse à ses concitoyens.

Le Patriote publie une nouvelle circulaire électorale de M. le général Genet.

M. le général Genet, déjà candidat aux élections du 14 octobre, se présente aux électeurs du canton de Doué pour obtenir d'eux le mandat de conseiller général. Au dire du Patriote, le général est candidat républicain.

Le Conseil général demande des hommes d'affaires, des hommes sages et sans passions politiques. M. le général Genet s'y est fort mal pris pour se faire connaître avantageusement : les électeurs du canton de Doué ne peuvent pas oublier qu'il vient de faire campagne avec les radicaux contre le gouvernement du maréchal de MacMahon, et cela ne lui sera pas compté comme une preuve de sagesse et de modération. (Union de l'Ouest.)

Le nombre des cantons dans lesquels il y aura lieu de procéder, le dimanche 4 novembre prochain, à l'élection de conseillers généraux, est de 1,473, et celui des cantons dans lesquels il y aura lieu de nommer, le même jour, des conseillers d'arrondissement, de 1,521.

Ce n'est point sur les listes électorales qui viennent de servir à la nomination des députés que seront faites les élections du 4 novembre. Ces listes électorales sont en effet des listes politiques qui ne doivent pas être confondues avec les listes électorales municipales, les seules qui doivent servir à la nomination des conseillers généraux et d'arrondissement. Les lois du 10 août 1871 et du 30 juillet 1874 sont formelles à cet égard.

Les électeurs municipaux pourront donc seuls prendre part au vote.

Il existe, entre le scrutin pour la nomination des députés et le scrutin pour la nomination des assemblées de département et d'arrondissement, une autre différence sur laquelle nous croyons devoir tout particulièrement insister.

Alors qu'aux termes de la loi sur les élections législatives, le scrutin politique est ouvert à huit heures du matin et clos à six heures du soir, le scrutin pour les élections départementales et d'arrondissement est ouvert, aux termes de l'article 12 de la loi du 40 août 1871, à sept heures du matin et clos le même jour à six heures du soir.

Il importe que les électeurs soient prévenus de cette différence, afin d'éviter une erreur qui les exposerait à n'être point présents lors de la formation des bureaux électoraux chargés de recevoir et de dépouiller les votes.

La loi sur les réunions électorales politiques ne s'applique pas aux élections pour les conseils généraux; mais des réunions privées peuvent avoir lieu.

La loi du 30 juillet 1874 a rendu applicables aux élections des conseils d'arrondissement les articles 5 et 12 de la loi du 40 août 1871 sur les conseils généraux.

Ne sont éligibles au conseil général que les citoyens domiciliés dans le département, ou qui, sans y être domiciliés, y étaient inscrits au rôle d'une des contributions directes le 1^{er} janvier dernier, ou justifiant qu'ils devaient y être inscrits à ce jour, et ceux qui ont hérité, depuis la même époque, d'une propriété foncière dans le département.

Toutefois, le nombre des conseillers généraux non domiciliés ne peut dépasser le quart du nombre total des membres dont le conseil doit être composé.

Nous ajouterons que les citoyens pourvus d'un conseil judiciaire, qui continuent à être éligibles à la Chambre des députés, ne peuvent être élus au conseil général.

MAIRIE DE SAUMUR. Avis administratif.

Le Maire de la ville de Saumur informe le public que les classes d'adultes commenceront, à l'école mutuelle, le lundi 5 novembre prochain.

Les jeunes gens qui le désireront recevront des leçons de dessin et de comptabilité. Hôtel-de-Ville de Saumur, le 24 octobre 1877.

Le Maire, G. ROSSET, adjoint.

Le Patriote, d'Angers, dit qu'il a déjà recueilli un grand nombre de documents re-

latifs aux élections de MM. Fairé et de Soland. Dans les deux circonscriptions d'Angers, la feuille angevine a dès aujourd'hui la certitude que ces deux élections seront invalidées par la Chambre des députés; les pièces qui lui ont été remises entre les mains, les faits qui lui ont été signalés sont plus que suffisants, dit-elle, pour faire prononcer ces annulations.

Ainsi, M. Fairé a obtenu une majorité de plus de 1,400 voix sur son concurrent M. Maillé, M. de Soland une majorité de 4,754 voix sur M. Mourin, et voilà que l'on s'occupe déjà de leur invalidation!

Dans l'arrondissement de Baugé, M. Benoist n'a pourtant obtenu que 328 voix de plus que M. Merlet. Voyez si l'on songe à l'invalidation! Il est vrai que M. Benoist est républicain. Si son concurrent eût été nommé à une aussi faible majorité, son invalidation était certaine.

Théâtre de Saumur. — Lundi prochain, 29 octobre, les artistes d'Angers viendront jouer le Sonneur de Saint-Paul, drame en 5 actes, de Bouchardy, et les Deux Veuves, comédie en 4 actes.

Nouvelles machines à coudre. — Un ingénieur autrichien aurait trouvé, dit-on, le moyen de remplacer, dans le mécanisme de la machine à coudre, le mouvement des pieds, si nuisible à la santé des femmes, par un ressort habilement adapté et qui se remonte comme celui d'une montre.

Faits divers.

Nous avons le chiffre exact des admissions à Saint-Cyr obtenues par le collège de l'Immaculée-Conception de Toulouse, dirigé par les Révérends Pères de la Compagnie de Jésus. Cet établissement compte vingt admissions à l'Ecole spéciale militaire, qui, réunies aux 90 admissions de l'Ecole de Sainte-Geneviève (rue des Postes), donne le chiffre de 110 sur 360. — C'est concluant!

Les cloches. — L'usage des cloches ne date, dans l'Europe occidentale, que du troisième siècle, mais ce ne fut guère que vers la fin du quatrième siècle que toutes les églises en furent pourvues; de cinq à sept dans les églises cathédrales, de trois dans les églises collégiales et de deux dans les églises paroissiales.

Mais l'invention des cloches remonte à une antiquité bien reculée. On la porte, en Chine, à 2,600 ans avant notre ère.

L'usage des clochettes est antérieur encore; Clément d'Alexandrie rapporte que le grand-prêtre Aaron portait au bas de sa robe 365 clochettes, autant que l'année avait de jours.

On a trouvé aussi des cloches dans les ruines de Ninive.

Les cloches que nous allons inscrire par ordre de pesanteur sont modernes ou relativement peu anciennes :

- Le Kremlin, à Moscou, 201,266 kilogr.
- Le Troitzkoï, à Moscou, 175,000 kilogr.
- Saint-Yvan, à Moscou, 58,000 kilogr.
- Les deux premières n'ont jamais été suspendues. Leur battant est seul mobile.
- La troisième est tombée du clocher en 1855 et n'a pas été remontée.
- La grande cloche de Pékin, 55,000 kil.
- Celle de la pagode de Rangoun, 45,000 kilogrammes.
- Ces cloches n'ont jamais été montées pour sonner en volée; leur battant est à l'extérieur et en bois de fer.
- Puis viennent les cloches de France :
- Le bourdon de Notre-Dame de Paris, 47,470 kilogrammes.
- Celui de la cathédrale de Sens, 46,230 kilogrammes.
- Celui de la cathédrale de Reims, 44,500 kilogrammes.
- C'est la cloche qui a le son le plus beau, le plus doux, le plus moelleux de toutes les cloches connues. C'est un ravissement de l'entendre.
- Le Kaiserloche, 44,500 kil., cloche destinée à la cathédrale de Cologne.
- Le beffroi d'Amiens, 44,000 kil.
- Le Great-Tom, d'Oxford, 8,000 kil.
- La plus grosse de Saint-Pierre, de Rome, 8,000 kil.
- La plus grosse de Saint-Paul, de Londres, 3,900 kil.

La plus ancienne cloche d'Europe est celle de Saint-Patrick; elle est conservée dans le musée de Belfast (Irlande) et n'a que six pouces de hauteur. On la dit âgée de 4,300 ans.

Il y a des cloches qui ont eu leur légende, entre autres celles de Villela, qui sonnait d'elle-même quand l'Espagne était menacée d'une catastrophe. La dernière fois qu'elle sonna ainsi fut lors du décret qui instituait l'Inquisition. Depuis lors, elle a perdu sa faculté prophétique et ne sonne plus que quand on la met en branle.

Saint-Eloi ayant mis en interdit une église, la cloche de cette église devint aussitôt muette; elle ne recouvra la voix que quand l'interdit fut levé.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Financière.

Bourse du 24 octobre 1877. La Bourse a été très-ferme, bien que le début fut comme hier un peu hésitant. Le 3 0/0 a monté de 70.10 à 70.25, le 5 0/0 de 106.45 à 106.60, par suite d'achats bien soutenus qui préparent une liquidation en hausse; si aucun incident ne survient. Les recettes générales ont acheté 4,000 fr. de 3 0/0 et 51,000 fr. de 5 0/0; les escomptes ont porté sur 10,000 fr. de 5 0/0. Le 5 0/0 italien est excessivement lourd à 70.75; on s'attend, à l'ouverture du Parlement, à des demandes de dépenses militaires qui rompront l'équilibre du budget. La rente autrichienne 4 0/0 en or continue à faiblir à 62.7/8; les Egyptiennes 1875 se traitent péniblement à 70. L'extérieure espagnole, par contre, est ferme à 12 1/4 et le Turc ne varie pas à 10.20. En valeurs de crédit, la Banque de Paris et des Pays-Bas est en hausse à 1,011.25; le Crédit foncier se négocie à 665, les dépôts et comptes courants à 638.75; la Générale est toujours faible à 470. Les actions de Lyon ont monté à 1,025. L'indifférence du public accueille l'émission des actions du chemin de fer d'Arles à Saint-Louis, dont on veut exagérer l'importance. Comme tant de petites lignes locales qui auraient pu avoir une existence calme et tranquille, celle-ci sera écrasée sous les prétentions de ses fondateurs. Sur le marché industriel, on cote le Suez 700, le Gail 550 et le Fives-Lille 700. Les derniers cours sont pour le 3 0/0 70.50 et pour le 5 0/0 106.67 1/2. (Correspondance universelle.)

FER QUÉVENNE. (Voir aux annonces.)

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

GOUTTE ET RHUMATISMES

Depuis 1825, l'efficacité remarquable de l'Anti-goutteux Boubée (Sirop végétal spécial autorisé) contre la Goutte et les Rhumatismes aigus ou chroniques, ses effets calmants instantanés, et son innocuité complète sur l'économie sont attestés par les médecins et les félicitations unanimes des malades. Mémoire médical envoyé gratis et franco sur demande adressée au Dépôt général, 4, rue de l'Échiquier, à Paris. — Exiger les nouvelles marques de garantie. Dépôt à Saumur, chez M. PERDRIAU, pharmacien, place de la Bilange.

ENGRAIS LIQUIDE BOUTIN

PARIS, 1875 et 1876. Médaille d'argent. Médaille d'Or. Plusieurs Mentions et Médailles de 2^e classe. 16 ANNÉES D'EXPÉRIENCES, 3,000 CERTIFICATS d'Agriculteurs, de Présidents de Comices agricoles, etc. Récoltes saines et abondantes, 45 FR. PAR HECTARE. Nous engageons tous les cultivateurs, à ne faire aucune semence ou plantation, en grande ou petite culture, avant d'avoir lu la brochure expédiée franco par le fabricant de l'ENGRAIS BOUTIN. Guide pratique des divers travaux de chaque mois. S'adr. à M. James BOUTIN, 96, avenue des Ternes, Paris.

10^e ANNÉE.

LE MONITEUR

DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE

Paraît tous les Dimanches en grand format de 16 pages.

Résumé de chaque numéro :

Bulletin politique. — Bulletin financier — Bilan des établissements de crédit. — Recettes des chemins de fer. — Correspondance étrangère. — Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc. — Cours des valeurs en banque et en bourse. — Liste des tirages. — Vérifications des numéros sortis. — Correspondance des abonnés. — Renseignements.

PRIME GRATUITE

MANUEL DES CAPITALISTES

Un fort volume in-8^o.

PARIS, 7, rue Lafayette, 7, PARIS.

Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE, LES BIENS

Ci-après, Situés au Petit-Puy, commune de Saumur.
1^o Le Clos-Vaujourn, contenant 1 hectare 10 ares;
2^o Petite maison et 26 ares de vigne et jardin, dans le Clos-Cesbron;
3^o Et une cave en roc, joignant MM. Cholet, Bougreau et Gabiller. S'adresser à M. TENNEGUAN, boulangier à Saumur, ou à M^e ROBINEAU, notaire. (570)

Etude de M^e FLEURIAU, notaire à Bourgueil.

A VENDRE LA BELLE PROPRIÉTÉ DE LA GAUCHERIE

Commune de Restigné, à 20 minutes des gares de La Chapelle et de Saint-Patrice, Composée d'une belle maison de maître, de servitudes très-vastes; le tout de construction récente; beaux jardins, bassin, terre, pré et vigne, d'un grand rapport; le tout d'un seul tenant, renfermé de murs, avec beaux espaliers, contenant environ 8 hectares. S'adresser, pour traiter, à M. COLON-LECONRE, propriétaire, rue du Champ-de-Foire, à Saumur. (512)

A VENDRE

A L'AMIABLE, Au château de Brézé, Le dimanche 4 novembre 1877, à deux heures après midi.

BEAUX PEUPLIERS

Dépendant de la terre de Brézé, ET

LES COUPES DE BOIS TAILLIS

Ci-après désignés.
1^o La coupe des Lacs, contenant 22 hectares. Cette coupe pourra être divisée en deux parties.
2^o La coupe des Jeunes-Semis-

d'Asnières, contenant 4 hectares 3 ares 46 centiares.

3^o La coupe de la Haie-Double, contenant 2 hectares 37 ares 82 centiares.

4^o La coupe du Bois-Choquet, contenant 9 hectares 44 ares 33 centiares.

5^o La coupe de l'Ormeau-des-Taillis, contenant 13 hectares 24 ares 90 centiares.

6^o Soixante-douze pieds de peupliers, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés à la Chalandière, sur la ferme de la Rivière.

7^o Cinquante-quatre pieds de peupliers, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés près la maison de la ferme de Belle-Chasse.

8^o Quarante-deux pieds de peupliers, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés au Grand-Pré-d'Asnières.

Toutes ces ventes sont situées communes de Brézé et Saint-Cyr-en-Bourg.

S'adresser, pour voir ces différentes ventes, aux gardes de la terre de Brézé, et, pour traiter, le jour de la vente, à M. VOLLAND, régisseur.

Maison à vendre ou à louer, en totalité ou par parties, rue de la Comédie, 19. S'adresser à M^{me} THIRFOINE, rue d'Orléans, 85. (571)

DREYFUS FRÈRES & C^o

DE PARIS 21, BOULEVARD HAUSSMANN, Concessionnaires du

GUANO DU PEROU



GUANO DISSOUS DU PEROU



DÉPOTS EN FRANCE

Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et C^o.
Brest, chez M. E. VINCENT.
Cette, chez MM. A.-G. BOYÉ et C^o.
Cherbourg, chez M. Ernest LIAIS.
Dunkerque, MM. C. BOURDON et C^o.
Havre, chez M. E. FICQUET.
Landerneau, chez M. E. VINCENT.
La Rochelle, d'ORIGNY, FAUSTIN et C^o.
Lyon, chez M. Marc GILLIARD.
Marseille, chez MM. A.-G. BOYÉ et C^o.
Nantes, chez M. LE BARRE.
Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN et Naxaire, MM. JAMONT et HUARD.

CAISSE SAUMUROISE

L. LE BRAS, BANQUIER

18, Rue Beaurepaire, à Saumur.
Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs, sans bordereau ni classement.
Ordres de Bourse, 1 fr. 25 par 1,000 francs.
Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

LA VELOUTINE

Poudre de Min spéciale préparée au Bismuth
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

Médailles aux Expositions universelles de 1867, 1874, 1876, 1889, 1895, 1904, 1909, 1913, 1920, 1923, 1925, 1930, 1935, 1937, 1939, 1947, 1954, 1958, 1967, 1970, 1974, 1978, 1982, etc.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.
Seul dépôt à Saumur, chez M^{re} V. LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression, d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M^{re} V. LARDEUX, a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

POUR DÉMASQUER LES CONTREFAÇONS du FER QUEVENNE

NOUS AVONS AJOUTÉ À NOTRE ANCIENNE ENVELOPPE



Les contrefaçons ne vendent sous l'apparence du Fer Quevenne que des produits impurs, inexacts et dangereux pour la santé.

Pour guérir l'Anémie, l'Appauvrissement du sang, les Pâles couleurs, les Pertes blanches, le VÉRITABLE FER QUEVENNE, seul approuvé par l'Académie de Médecine, et l'emporie sur toutes les autres préparations ferrugineuses. BOUCHARDAT, prof. de la Faculté de Paris, Ann. de 1869.

Dépôt général: Chez EMILE GENEVOIX, 14, r. des Beaux-Arts, Paris, et dans les principales Pharmacies.
PRIX: Le flacon de Fer avec la mesure, 3 fr. 50; 200 Dragées, 5 fr.; 100, 3 fr.

PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS.

Guérison radicale et réapparition du poil de la même couleur par le Topique Portugais de C. ROUXEL; le flacon d'essai: 2 fr. — Savon Portugais de C. ROUXEL, glycéro-phénique, destruction immédiate de la vermine sur les personnes comme sur les animaux. — Véritable Poudre de Watrin, vétérinaire, contre la maladie des chiens. (Exiger la signature A. WATRIN). — Liniment Boyer-Michel, pour remplacer le feu par le fer rouge. — Sucre Purgatif à l'Orange et Sol Brochet, pour guérir les engelures en deux heures.
DÉPÔT A SAUMUR: Pharmacie PERDRIAU. (594)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

MAISON SPÉCIALE D'HABILLEMENT POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

Saison d'Hiver 1877-1878

A LA BELLE JARDINIÈRE

26, RUE D'ORLÉANS, 26

SAUMUR

La maison de la BELLE JARDINIÈRE, établie à Saumur depuis plus de 30 ans, se recommande tout particulièrement à sa nombreuse clientèle pour la bonne qualité, l'élégance et la modicité des prix de tous ses produits.

Ne tenant spécialement que l'habillement, et traitant ses achats dans les mêmes conditions que les plus fortes maisons de Paris, cette maison peut offrir un choix immense aux prix les plus avantageux.

VÊTEMENTS SUR MESURE FAITS A PARIS

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné.